

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MAI 2016**

Délibération
n° 2016.05.151

**Transports en
commun : prise en
charge par
GrandAngoulême des
déplacements pour
les enfants de moins
de 16 ans en juillet et
août 2016**

LE DOUZE MAI DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 mai 2016**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Sylvie CARRERA à Anne-Marie BERNAZEAU, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Joël GUITTON à Vincent YOU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Nicole GUIRADO

Absent(s) :

François NEBOUT, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2016

**DELIBERATION
N° 2016.05.151**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**TRANSPORTS EN COMMUN : PRISE EN CHARGE PAR GRANDANGOULEME DES
DEPLACEMENTS POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS EN JUILLET ET AOUT
2016**

Pour permettre aux enfants de 16 ans et moins de GrandAngoulême, quel que soit le revenu de la famille, de se déplacer facilement sur l'ensemble du territoire communautaire et donc d'accéder aux équipements de loisirs situés sur l'agglomération, il est proposé de reconduire le dispositif ticket ETE pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2016.

Afin de retirer le ticket ETE, les familles devront se présenter à la mairie de leur domicile munies d'une pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille) et d'un justificatif de domicile. Les enfants devront composer le ticket à chaque montée dans les bus de GrandAngoulême et être munis d'un justificatif d'identité.

Dans un contexte économique et social difficile, l'accès aux loisirs est relégué en dernière position dans le budget des ménages. C'est pourquoi, GrandAngoulême souhaite participer à l'épanouissement et au divertissement des plus jeunes en proposant des mesures adaptées et justes :

- libre accès au réseau de transport urbain pour les publics concernés.

La mobilité des jeunes est une priorité car elle participe à leur épanouissement et à leur responsabilisation. C'est là, notre conception de la jeunesse. Enfin, par cette politique, GrandAngoulême souhaite et espère aussi donner de plus en plus le goût du transport en commun aux jeunes. Car, si l'avènement d'une société décarbonnée est nécessaire, c'est avant tout pour laisser aux jeunes générations un monde où la vie restera possible.

Concernant les modalités de financement, il est proposé de retenir chaque année les principes de calcul les plus favorables à l'agglomération, en répercutant les coûts sur l'année n+1. Dans le cas où le réseau de transport connaîtrait une hausse de fréquentation permettant d'absorber l'équivalent de cette opération, GrandAngoulême se réserve le droit de ne pas compenser la perte de recettes.

En 2015, près de 10 000 enfants ont bénéficié de cette opération dont le coût s'élève à 48 600 € TTC.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 28 avril 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER la mise en place du dispositif « ticket été » valable du 1^{er} juillet au 31 août 2016 pour les enfants de 16 ans et moins (soit nés après le 1^{er} juillet 1999) et domiciliés dans une des communes de l'agglomération.

D'APPROUVER les modalités de financement de cette opération selon le calcul le plus favorable à l'agglomération.

D'APPROUVER le règlement de l'opération 2015 pour un montant de 48 600 €TTC au budget transport sur la ligne 6112.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 mai 2016	<u>Affiché le :</u> 17 mai 2016